

## Commune D'ORVAULT

<b>DEPARTEMENT</b> Loire-Atlantique
<b>ARRONDISSEMENT</b> NANTES
<b>CANTON</b> SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi quinze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du cinq décembre 2025, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

### **Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. le Maire
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	Mme Brigitte RAIMBAULT
M. Pierre ANNAIX	donne procuration à	Mme Sandrine BRUN,
M. Gilles BERRÉE	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Sandrine BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **15. DCM2025S5N15 – Adhésion à la centrale d'achats Gigalis**

### ***Monsieur GUERINEAU rapporte :***

La Ville d'Orvault dispose d'un système d'information permettant à la collectivité d'assurer ses missions. Pour réaliser cet objectif, la collectivité cherche

régulièrement à améliorer, optimiser son fonctionnement ainsi qu'à rationaliser les coûts d'investissement et de fonctionnement. En ce sens, le recours à une centrale d'achat dans les conditions fixées aux articles L. 2113-2 à L. 2113-5 du Code de la commande publique, permet d'atteindre des tarifs plus intéressants que ceux que la Ville d'Orvault peut envisager seule.

Pour rappel, les articles précités prévoient qu'un acheteur public peut avoir recours à une centrale d'achat pour une activité d'achat centralisée afin de lui confier des activités d'achat auxiliaires. L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence.

La Ville d'Orvault peut donc recourir aux services d'une centrale d'achat pour se doter de logiciels et bénéficier de prestations en lien avec l'informatique de la Ville.

Par arrêté préfectoral n° 2024/SGAR/620 du 20 décembre 2024, portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « GIGALIS » constitue une centrale d'achats au sens des articles L. 2113-2 et suivants du Code de la commande publique.

Afin de pouvoir bénéficier des services de la centrale d'achats du GIP Gigalis, la Ville d'Orvault doit y adhérer.

## **DECISION**

**VU** le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-2 et suivants relatifs aux centrales d'achat,

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement d'intérêt public Gigalis, étant précisé que l'adhésion est gratuite.
- **PRECISE** que cette adhésion est tacitement renouvelable annuellement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant l'adhésion à cet organisme.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 16 décembre 2025

**Pour le Maire**  
**Le Directeur général des services**



**François BONNEAU**

**La secrétaire de séance**



**Sandrine BRUN**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 16 DEC. 2025

Et par publication le : 16 DEC. 2025

